



départage / représentation

Par **Bernet0101**, le **23/02/2021** à **16:45**

Bonjour,

Un collègue a demandé un rappel de ses heures sup' au CPH et son affaire a été renvoyée en départage .

Est-il obligatoire de se faire représenter par un avocat lors d'une audience de départage ou peut-il se défendre lui même ?

Salutations,

Par **P.M.**, le **23/02/2021** à **17:14**

Bonjour,

Lorsque l'affaire est renvoyée en départage c'est que les Conseillers prud'homaux sont arrivés à égalité de voix et qu'un Juge professionnel va la reprendre, mais il n'y a toujours pas l'obligation d'être assisté par un avocat...